



LA RECTRICE DE L'ACADEMIE DE TOULOUSE, Chancelière des Universités



RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Rectorat de Toulouse

Direction de
l'Enseignement supérieur

n° SF/RDD n°2018-176

75 rue Saint Roch
CS 87703
31077 Toulouse cedex 4

- VU les articles L 822-1 et R 822-9 à R 822-12 du Code de l'Education relatifs aux œuvres sociales en faveur des étudiants ;
- VU le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires ;
- VU l'arrêté ministériel du 15 octobre 2018 fixant les dates des élections entre le 12 et le 30 novembre 2018 ;
- VU l'arrêté ministériel du 18 octobre 2018 relatif à l'élection des représentants étudiants aux conseils d'administration du Centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;
- VU l'arrêté rectoral du 15 octobre 2018 fixant la composition de la commission électorale complété par l'arrêté rectoral du 13 novembre 2018 ;
- VU l'arrêté rectoral du 23 novembre 2018 désignant les scrutateurs ;
- VU les procès-verbaux de dépouillement établis à la suite du scrutin du 27 novembre 2018 ;

Après consultation de la commission électorale le 28 novembre 2018

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : Sont proclamés les résultats des élections du 27 novembre 2018 des représentants des étudiants au Conseil d'Administration du CROUS de Toulouse Occitanie :

Nombre d'étudiants : 134 552
Nombre de votants : 6 446
Nombre de bulletins nuls : 89
Suffrages exprimés : 6 357
Taux de participation : 4,79%

Nombre de sièges à pourvoir : 7
Quotient électoral : 908

LISTE BOUGE TON CROUS avec l'AGEMP et tes associations étudiantes :

Nombre de voix : 2 797 - Suffrages exprimés : 44,00% - Nombre de Sièges : 3

LISTE UNEF le syndicat étudiant & associations étudiantes : tu votes pour des élu-e-s efficaces, tu décides d'améliorer ton CROUS et le système de bourses : ensemble on se mobilise pour une allocation d'autonomie ! :

Nombre de voix : 1 409 - Suffrages exprimés : 22,16% - Nombre de Sièges : 2

LISTE UNI : Agir au CROUS, agir pour tous ! :

Nombre de voix : 547 - Suffrages exprimés : 8,60% - Nombre de Sièges : 0

LISTE YES OF CROUS :

Nombre de voix : 1 604 - Suffrages exprimés : 25,23% - Nombre de Sièges : 2

Article 2: Une contribution forfaitaire aux frais d'impression des bulletins de vote et aux frais de propagande est attribuée, sur présentation des pièces justificatives de dépenses, aux listes des candidats ayant obtenu au moins 5 pour cent des suffrages exprimés ou un siège soit pour les listes :

- BOUGE TON CROUS avec l'AGEMP et tes associations étudiantes ;
- UNEF le syndicat étudiant & associations étudiantes : tu votes pour des élu-e-s efficaces, tu décides d'améliorer ton CROUS et le système de bourses : ensemble on se mobilise pour une allocation d'autonomie ! ;
- UNI : Agir au CROUS, agir pour tous ! ;
- YES OF CROUS.

Cette contribution forfaitaire prévue est versée sur présentation des pièces justificatives de dépenses dans la limite de 5 045 € ($134\,552 \times 0.15/4$) pour chacune des listes indiquées ci-dessus.

ARTICLE 3 : La Directrice générale du Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires de Toulouse Occitanie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 28 novembre 2018



Anne Bisagni Faure